



ORGANISATION ET REGLEMENT DE L'EPREUVE

TOUTE EQUIPE DEVRA PRENDRE CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET L'ACCEPTER. EN CAS DE NON RESPECT DE CELUI-CI, L'EQUIPE POURRA ETRE DECLASSEE ET NE POURRA PRETENDRE A AUCUNE COMPENSATION.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font via la plateforme Klikego à l'adresse suivante :

<https://www.klikego.com/inscription/relais-de-nuit-de-melesse-2022/running-course-a-pied/1479969728008-5>

Il n'y a aura pas d'inscription sur place.

Le montant de l'inscription est de 48€ par équipe (tarif majoré à 54 € à partir du 20/02/2022)

Chaque équipe s'engage à inscrire des coureurs en harmonie avec la réglementation de la loi n°99-223 du 23 mars 1999 et doit fournir à l'organisateur :

- Pour les licenciés FFA (hors licences Santé, Encadrement ou Découverte) ou les licenciés d'une fédération agréée par la FFA : une copie de la licence FFA en cours de validité
- Pour les non-licenciés ou les licenciés d'une fédération non agréée par la FFA : un certificat médical datant de moins d'un an (à la date l'épreuve) et précisant la « **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** »
- Pour les mineurs non licenciés : un certificat médical datant de moins d'un an (à la date l'épreuve) et précisant la « **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** » **ET** une autorisation parentale
- **Chaque coureur devra montrer un pass vaccinal à jour afin de retirer son dossard**

Il est préférable de payer le montant de l'inscription en ligne au moment de l'enregistrement.

Toutefois, les équipes qui ne choisissent pas cette solution doivent s'acquitter du règlement de cette somme en retournant, par courrier, un chèque du montant de l'inscription, en précisant le nom du responsable et le nom de l'équipe. **Aucun règlement n'est accepté le jour de l'épreuve.**

Règlement à établir à l'ordre de « Jogging et Athlétisme Melesse » et chèque à envoyer à l'adresse suivante :

**Bruno Bouvard
33 Rue Victor Schoelcher
35200 RENNES**

Nota : aucun chèque n'est encaissé avant la course.

Une équipe est considérée comme engagée après le règlement des frais d'inscriptions. Aucune réservation orale ne sera prise en compte.

En cas de FORFAIT DE L'EQUIPE : l'équipe engagée ne peut prétendre à aucun remboursement.

En cas de D'ANNULATION DE LA COURSE : les équipes seront intégralement remboursées. L'organisation se réserve le droit d'annuler la course en cas de force majeure, d'inscriptions insuffisantes...



DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

▪ EXIGENCES :

- **S'engager à respecter la CHARTE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19 et disposer d'un pass vaccinal à jour.**
- Courir la distance de 45 km en relais par équipe de 6 coureurs dans un **délaï maximum de 4h15**. A ce titre, **un départ anticipé sera mis en place pour les équipes n'ayant pas entamé leur dernier 10 km avant 23h00.**
- Le port du **DOSSARD** et de la **PUCE** au pied, pour identification du coureur, est **obligatoire**
- De nuit, une tenue claire est recommandée et **l'éclairage est obligatoire (lampe frontale ou vélo)**
- Un suiveur à vélo peut accompagner le coureur, il est alors la protection arrière de celui-ci (en aucun cas, il ne doit le « tracter »). **Le cycliste doit être visible (couleurs claires) et son vélo correctement éclairé.**
- **Porter un masque au départ, dans le sas de relais et à l'arrivée**

▪ RETRAIT DES DOSSARDS :

- Les dossards seront remis à partir de 17H00 jusqu'à 19H15. Aucun dossard ne sera remis après 19H15.
- L'équipe devra se présenter complète (6 coureurs + accompagnateurs vélo) afin de présenter l'ensemble des pass vaccinaux. Un bracelet leur sera posé à ce moment, leur permettant l'accès à la salle polyvalente.

▪ DEPART :

- Le départ sera donné le **samedi 12 mars 2022 à 20h** devant la salle polyvalente. Les coureurs devront porter un masque sur la ligne de départ. Le masque pourra être retiré 200 m après le départ.

- ORDRE DES RELAIS : **10 km, 5km, 10km, 5km, 10km, 5km** soit une distance totale de **45 km**

▪ COMPOSITION DES EQUIPES

L'équipe est constituée :

- au minimum de 5 membres, un même coureur pouvant effectuer 2 relais, à condition que ceux-ci ne soient pas consécutifs.
- au maximum de 7 membres : 6 coureurs et un suiveur vélo. Cette configuration est d'ailleurs celle préconisée par l'organisation.

La course est ouverte de la catégorie « minimes », né en 2007 et 2008 à la catégorie « masters » (Homme ou Femme). Les minimes peuvent uniquement s'inscrire sur un relais de 5 km.

Le nom de l'équipe peut être celui d'un club, d'une association, d'une ville, d'une entreprise (dans le cadre corporatif : **donc travaillant dans l'entreprise**), d'une administration, d'un sponsor ou choisir l'originalité.

Afin de respecter « l'esprit de la course » :

- une équipe « Féminine » doit uniquement être composée de femmes. De la même manière, une équipe « Masculine » ne doit être constituée que d'hommes.
- pour participer au classement « Mixte » l'équipe doit se composer au **minimum d'une femme et d'un homme.**



LE SITE :

Le parcours de l'épreuve est un circuit de 5km tracé à l'intérieur de la commune de MELESSE (à 12km de Rennes). Le départ et l'arrivée se font au niveau de la salle polyvalente située **rue de Montreuil à Melesse**

LES VESTIAIRES :

En raison des conditions sanitaires actuelles (COVID-19), il n'y aura pas de vestiaires, ni de douches à disposition.

LE RAVITAILLEMENT :

En raison des conditions sanitaires actuelles (COVID-19), un ravitaillement individuel sera mis en place. L'accès à la salle polyvalente ne sera assuré qu'aux membres des équipes en fonction des restrictions sanitaires en vigueur le jour de la course.

INFIRMERIE :

Une équipe de la Croix Rouge assure les soins de 1^{ère} urgence. L'équipe se situe dans la salle, au niveau du poste de contrôle.

RECOMPENSES :

- En raison de la période actuelle, il n'y aura pas de remise de lot aux participants. Le prix de la course a été minoré en conséquence.
- Une récompense aux 3 premières équipes de chaque catégorie (Féminine, Masculine et Mixte) sera maintenue et remise lors du podium.
- Les meilleurs temps, homme et femme, sur 5 et 10km seront également récompensés.

DROIT A L'IMAGE

En s'inscrivant à l'épreuve, les participants acceptent que leur nom et leur image soient diffusés sur le site internet du club et de ses partenaires. Conformément à la CNIL, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent.

ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance chez AXA ASSURANCE IARD MUTUELLE, couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celle de leurs préposés.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou technique, d'accidents causés par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

ECO RESPONSABILITE :

Les concurrents s'engagent à ne rien jeter sur les parcours et à respecter les propriétés privées, le patrimoine et la végétation. En cas de non-respect de ces consignes l'organisation se réserve le droit de mettre hors course un concurrent.

Une zone de délestage est prévue en sortie de la salle polyvalente

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le règlement complet ainsi que tous les détails techniques de l'épreuve sont disponibles sur le site internet du club de la JA Melesse : <http://www.jamelesseathletisme.fr/>

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter :

- Par mail :
 - relais.melesse@gmail.com
- Par téléphone :
 - Yoann ADAM - 06 23 01 90 44
 - Bruno Bouvard - 06 82 01 58 75



RELAIS DE NUIT DE MELESSE

ACCEPTATION DU REGLEMENT :

En s'inscrivant à l'épreuve, le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et accepte sans réserve les conditions imposées par celui-ci.